

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016 DE L'ASSOCIATION DE TOULON

L'assemblée générale de l'association de Toulon s'est tenue le 12 mars 2016 à l'Escale LOUVOIS. Pour la deuxième année consécutive, nous avons constaté une participation encore plus importante que l'an passé, l'action entreprise cette année concernant les dossiers anxiété amiante en est certainement une des causes.

De nombreuses invitations ont été adressées aux autorités de la région toulonnaise, nous avons été honorés de la présence :

- de monsieur le contre-amiral **VELLY**, commandant de la Base de Défense et adjoint CECMED ;
- de monsieur **VITEL**, député, conseiller général, vice-président de la commission de la défense nationale ;
- de madame **MARTEL**, (FGR/FP) représentant le pôle des retraités ;
- de monsieur **MALONIE**, délégué de l'AVEN pour le Var ;
- de monsieur **CHENEVAR**, vice-président du conseil régional ;
- de monsieur **D'HALLUIN** de l'UNRP ;
- de monsieur **ROLOT** de l'ANR ;
- de messieurs **AVERSO** et **LEBERRE**, adjoints à la mairie de TOULON ;
- de monsieur **PERRIER**, représentant monsieur **VIALATTE** député-maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES ;
- du major **BALAN**, major conseiller de CECMED ;
- du major **MERLIN**, adjoint au chef du CÉLAé de CUERS.

Une minute de silence est observée pour honorer les adhérents et collègues de notre association, ainsi que nos camarades de l'armée de l'air, de l'armée de terre, de la marine, des pompiers, de la police, de la gendarmerie, de ceux décédés en opérations et sans oublier les victimes du terrorisme (notamment du 13 novembre 2015 au Bataclan) qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée.

Dans son discours de bienvenue, le président Jean-François **FORESTIER** rappelle que notre association a pour but la défense des intérêts moraux et sociaux de ses membres, et que l'association est apolitique et non confessionnelle.

Rapport financier

Le président passe la parole à Michel **DANIEL**, trésorier de l'association afin de présenter son rapport financier. Celui-ci nous informe que le bilan fait ressortir un compte de résultat négatif pour 2015, cependant après l'amortissement sur 3 ans des investissements de l'année 2015 et des intérêts des placements financiers, nous arrivons à un résultat positif. Il est à noter que les investissements de l'année 2015 ont été particulièrement importants : rénovation des locaux du siège, remplacement du disque dur du serveur et d'un ordinateur, mise en place du logiciel POWER POINT...

Le trésorier rend la parole au Président qui demande à la commission de contrôle des comptes, composée de messieurs Raymond **ROSSE**, Patrice **DATTENY** et Claude **BRZYMYSZKIEWICZ** qui donne lecture du procès-verbal. Aucune irrégularité n'ayant été constatée, **le quitus est voté à l'unanimité**.

Rapport moral

Le rapport moral présenté par Jean-François **FORESTIER** relate les actions importantes effectuées en 2015.

La situation actuelle s'établit ainsi : au 1^{er} janvier 2016 nous comptons 5603 adhérents, au 1^{er} janvier 2015 nous étions 5846, soit une diminution d'un peu plus de 4%. Nous constatons que la déflation des effectifs est un peu moins importante que celle l'année précédente qui s'établissait à presque 7%.

La visite des unités de la marine nationale n'a pas été un succès. Il a été décidé de prendre contact avec les correspondants d'unités, les présidents de carrés ainsi que les majors conseillers pour présenter différemment notre association aux actifs et mieux faire connaître la FNOM. Ceci ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'état major.

Nos relations avec les responsables militaires de la marine de la 1^{ère} BDD (Base De Défense) sont excellentes et devraient perdurer par la mise en œuvre de la convention passée entre le CEMM et la FNOM. Le préfet maritime continue à nous assurer son soutien pour nos besoins et nos relations avec les actifs.

Nous avons participé à la journée du marin qui s'est déroulée le 21 mai 2015 et notre participation est prévue pour celle de 2016 qui se déroulera le 18 mai.

Les bureaux de l'association de TOULON sont ouverts tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et trois après-midi par semaine (mardi, mercredi, vendredi) de 14 à 16h30, au 14 de la rue de Chabannes. Une modification de ces horaires est à l'étude.

Il est demandé aux adhérents ayant une adresse e-mail, de bien vouloir nous la communiquer afin d'échanger plus rapidement et de réduire les frais de courrier. Actuellement nous avons environ 1800 adresses e-mail, ce qui est

peu eu égard au nombre d'adhérents. Nous demandons également aux adhérents de bien vouloir nous faire connaître rapidement tous changements d'adresses, de téléphone ou d'adresse e-mail afin de nous éviter des recherches qui sont parfois infructueuses.

Le site Internet de l'association (www.aomtoulon.com) a été refondu en 2012, il se veut plus performant et plus convivial. Grâce aux pages dédiées, vous y trouverez, toutes les informations concernant l'association de TOULON et ses sections.

Vote du rapport moral, il est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité

Jean-François **FORESTIER** fait le bilan de nos activités de l'année 2015 :

- Au cours de l'année, le CA s'est réuni 4 fois à l'Escale LOUVOIS de TOULON et le bureau s'est réuni 6 fois dont un dimanche en début d'année 2015.
- Participation tous les 6 mois au CA national de la FNOM, soit à Paris, soit décentralisé.
- Participation aux réunions du comité social (Yvan **GAY**, Jean-Jacques **POIRET**).
- Participation au forum familles défense à l'Escale Amiral RONARC'H le 9 septembre 2015, puis aux forums de certaines communes de l'aire toulonnaise (contacts prometteurs et quelques adhérents recrutés).
- Sortie à la journée et galette des rois.
- Traitement du fichier du service des retraites de l'Etat à NANTES reçu récemment de la FNOM.
- Sorties des porte-drapeaux de l'association qui ont couvert plusieurs manifestations sollicitées par la mairie de TOULON, la préfecture maritime ou sur demande de la famille pour l'accompagnement d'un décès.

Compte tenu du succès rencontré par les manifestations organisées par l'association, de nouvelles sorties sont programmées pour le premier semestre 2016 (CA décentralisé à NICE, loto, voyage en Espagne).

Vote du rapport d'activité, il est adopté à l'unanimité.

Démission du tiers sortant

En conformité avec nos statuts, un tiers des membres du CA démissionne, tous les sortants se représentent et sont réélus à l'unanimité. Jean-François **FORESTIER** démissionne de la fonction de président mais reste au CA. René **BOULLE**, Gilbert **DUBOIS** et Gaëtan **AINA** démissionnent du CA pour raisons personnelles mais nous avons le plaisir d'y accueillir les candidatures de Francis **ANGEL**, Christian **LOMBARDO** et de Mme Andrée **LECACHEUR**. Nous sommes néanmoins toujours à la recherche de volontaires pour nous aider au bureau et pour la fonction de porte-drapeau.

Mutuelle UNEO, Mutuelle Nationale Militaire

Jean-Jacques **POIRET**, délégué UNEO et MNM, nous présente les évolutions de celles-ci. Pour survivre, les mutuelles doivent s'adosser à de grands groupes. C'est le groupe COVEA qui a été retenu lors d'une AG extraordinaire d'UNEO en février 2016. COVEA est un groupe mutualiste qui regroupe la MAAF, la GMF et MMA. Le fait d'être adossé à COVEA ne changera rien pour ce qui concerne UNEO qui est la seule mutuelle qui n'augmente pas les cotisations après 65 ans et dont le maintien autonomie dépendance est compris dans la cotisation. Sont également compris dans la cotisation : une somme 2000 € au titre de la garantie, plus 700 € par l'intermédiaire du fonds social, pour couvrir les frais d'obsèques ; un service assistance (UNEO ASSISTANCE au 05 49 34 82 32).

Le dossier unique permet, dans le cas d'un reste à charge, de bénéficier d'une aide exceptionnelle après décision de la commission CNMSS (pilote). Pour les autres cas, une demande d'aide exceptionnelle peut être faite auprès d'UNEO par l'établissement d'un dossier qui passera en commission. Une aide supplémentaire de la MNM peut être également octroyée.

Il est rappelé qu'une agence UNEO est ouverte au parc de Valgora, av. Charpark à LA VALETTE DU VAR.

Intervention du major Hervé MERLIN, adjoint au chef du CéLaé de CUERS

Hervé **MERLIN** remercie le major Constantin **POLITIS** qui a bien voulu le remplacer lors de ses 2 ans passés à TAHITI. Le point sur les activités de la marine est résumé dans le communiqué de la 55^{ème} session du CFMM, intervention du chef d'état major de la Marine. Le major nous présente ensuite l'actualité de la marine en soulignant la qualité de notre outil opérationnel qui est le fruit du travail conjoint de l'ensemble des composantes de la marine.

Concernant la convention passée entre le CEMM et la FNOM, ayant pour but de renforcer les relations entre les marins en retraite et les marins d'active. Il apparaît difficile de susciter l'intérêt des marins d'active pour le travail effectué par la FNOM et dans les différentes associations de métropole et d'outre mer.

Intervention de M. Claude MALONIE délégué de l'AVEN pour le VAR

M. **MALONIE** fait un rappel sur l'AVEN (Association des Vétérans des Essais Nucléaires) dont le but est de soutenir la cause de tous les vétérans ayant participé aux essais nucléaires français sur les sites du Sahara et de la Polynésie Française, de 1960 à 1996, et impliquant directement ou indirectement 150 000 militaires ou civils. M. **MALONIE** nous informe sur les conséquences de « déclassification » des documents « secret défense » mettant à mal les rapports sanitaires qui furent, à l'époque, sciemment sous estimés.

Intervention de M. Philippe VITEL, député du Var

A la demande de « déclassification » des documents « secrets défense » abordé par M. **MALONIE**, M. **VITEL** nous lit la réponse que lui a adressé le ministre de la défense, M. Jean-Yves **LE DRIAN**.

Ce dernier exprime tout d'abord sa compassion à l'égard des anciens personnels présentant aujourd'hui des pathologies radio-induites et qui étaient embarqués sur les 26 bâtiments de la marine nationale ayant évolué en Polynésie entre 1966 et 1974. Pour ces bâtiments, la « déclassification » des documents de bord a été demandée. Il rappelle la loi n°2010-2 du 5 janvier 2010 modifiée, relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français qui a créé un régime de réparation intégrale des préjudices subis. Ce cadre permet à toute personne atteinte d'une maladie radio-induite figurant sur une liste fixée par le décret n°2014-1049 du 15 septembre 2014 de constituer un dossier de demande d'indemnisation. Le CIVEN (Comité d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires) est seul compétent pour statuer sur ces demandes et habilité à saisir le ministre de la défense pour obtenir l'accès aux documents classifiés. M. le ministre de la défense assure que ses services étudieront avec la plus grande attention, toutes les sollicitations transmises par le CIVEN ou par une juridiction.

Intervention de René COCHET du groupe de travail GR3, responsable des dossiers amiante et aide au retour à la vie professionnelle.

Aide au retour à la vie professionnelle

En 2015, un outil a été mis en place pour aider les OM quittant le service actif à retrouver un emploi à partir d'un fichier comportant la liste des OM et équipages quittant la marine entre mai 2015 et mai 2016. Concernant l'association de TOULON, 131 OM ont été contactés et nous avons reçu 10 demandes d'informations ou autres. Depuis le démarrage en 2013/2014 de cette activité nous avons accompagné 16 OM et aujourd'hui nous avons 3 OM à la recherche d'un emploi. Après une carrière longue, de nombreux OM souhaitent reprendre une activité et nous arrivons à leur trouver du travail. Il semblerait que la communication que nous avons faite porte ses fruits.

Amiante

Il est acté aujourd'hui que les maladies dues à l'amiante sont incurables. Actuellement, les dossiers de P.M.I (Pension Militaire d'Invalidé) doivent être renouvelés 3 fois avant d'être pérennes. Si le dossier est non reconduit pour des raisons diverses, le bénéficiaire perd le bénéfice de la pension et les avantages qui y sont liés jusqu'à ce que le dossier soit de nouveau présenté au service des pensions de LA ROCHELLE. Une délégation de l'association de TOULON a été reçue par M. le député Philippe **VITEL** en juin 2015 afin de lui exposer les problèmes de renouvellement de P.M.I. Suite à cette entrevue, M. le député a déposé une proposition de loi (loi du 8 juillet 2015) qui a pour objet de modifier l'article 16 du code des P.M.I, dans le but de reconnaître définitivement celle-ci dès le traitement du dossier initial. Sur la demande de Michel **LACHAUD**, nous avons été auditionnés à l'assemblée nationale par le groupe « études amiantes » le 16 février 2016. Un accord a été trouvé par l'ensemble des présents afin de déposer la proposition de loi de M. le député Philippe **VITEL** dans une « niche parlementaire ».

Le problème de l'ACAATA (Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante) a également été abordé lors de cette audition. A ce jour, seuls les militaires n'ont pas droit à la cessation d'anticipée d'activité ; depuis le 30 décembre 2015, les fonctionnaires bénéficient de ces droits. La bataille n'est pas gagnée mais nous ne perdons pas espoir.

Anxiété

Lors de L'AG de 2012, il a été décidé d'entamer une procédure administrative auprès du tribunal de TOULON, aux fins de faire reconnaître le préjudice d'anxiété vis à vis de l'amiante. En 2015 le tribunal administratif (TA) a accordé à 3 OM les mêmes droits que pour le personnel civil. 3 autres dossiers ont été rejetés pour divers arguments, ceux-ci doivent repasser devant le TA de MARSEILLE et nous espérons que nous obtiendrons gain de cause. Un dernier cas concerne un dossier déposé au TA de TOULON en 2015 et qui devrait passer en 2016. De ce fait, il a été décidé de faire une campagne pour tous les OM qui étaient dans une telle situation. Un encart dans le journal de la FNOM a été publié et, à l'association de TOULON, une réunion d'information a été organisée à l'Escale LOUVOIS le 30 janvier 2016. Lors de cette réunion qui a réuni environ 120 personnes la constitution du dossier et les démarches à effectuer ont été présentés et environ 110 dossiers types « anxiété amiante » ont été distribués. Aujourd'hui pas moins de 210 dossiers types « anxiété amiante » ont été distribués à nos adhérents demandeurs. Les retours des dossiers « complets » se font progressivement pour être transmis au cabinet d'avocats.

Pour ce qui concerne le nucléaire, l'anxiété n'est pas encore reconnue, mais dès à présent il convient de rechercher des témoignages écrits qui seront utiles lorsque nous pourrons constituer des demandes d'indemnisation relatives à « l'anxiété nucléaire ».

Suite à l'intervention de René **COCHET**, M. le député Philippe **VITEL** reprend la parole pour donner quelques précisions concernant les maladies dues à l'amiante et l'ACAATA, et se félicite de la coopération existante entre la FNOM, notre association et lui-même. Il nous rappelle qu'il reste à notre écoute et sera toujours là pour nous apporter son soutien parlementaire pour arriver aux meilleurs résultats.

Intervention de Mme Christiane MARTEL du Pôle des retraités

Lors de l'intervention de Mme Christiane **MARTEL**, 2 points sont abordés :

- Le pouvoir d'achat, aujourd'hui, 8 % des retraités sont en dessous du seuil de pauvreté et 10 % sont dits « riches ».
- La prise en charge d'autonomie, la loi d'adaptation de la société au vieillissement comporte un certain nombre d'avancées mais laisse en suspend des besoins importants et notamment ceux des personnes en perte d'autonomie en établissements. Le financement repose exclusivement sur la contribution des retraités imposables (CASA).

Intervention de Jean LABORDE représentant la FNOM et son président

Jean **LABORDE** qui représente le président de la FNOM, à sa demande, remercie l'ensemble des participants à notre AG et nous fait part du soutien de Gilles **LEHEILLEX** absent pour des raisons personnelles, celui-ci regrette de ne pouvoir être parmi nous pour sa dernière année de mandat. Son départ sera évidemment une très grande perte pour la fédération. Un remerciement au nom de la FNOM est adressé à tous les membres oeuvrant au sein de l'association de TOULON.

Les APNM (Associations Professionnelles Nationales Militaires) dont la France a été obligée de se doter après un jugement de la cour européenne des droits de l'homme, font l'objet de remarques de beaucoup de personnes qui se sont offusquées que nous naviguions de conserve avec l'association des anciens de l'école navale (AEN) pour participer à la création de cette APNM Marine. Notre association est reconnue pour sa façon de travailler, son intégrité, que ce soit au niveau du ministère de la défense, de l'état major marine et même des ministères auprès desquels nous sommes amenés à intervenir. Pour ces raisons, le chef d'état major de la marine a demandé à l'AEN et à la FNOM, de bien vouloir faire équipe pour établir les statuts de la future APNM Marine. Les statuts soumis aux services juridiques de la marine ont été validés, l'APNM Marine est donc en place depuis le 27 novembre 2015.

Suite à la création de ces APNM, le CSFM va évoluer et le nombre des représentants au sein de ce conseil va être revu à la baisse. Les retraités n'y auront plus que 3 représentants. La FNOM devrait y rester mais, ce n'est pas une certitude.

Jean **LABORDE** adresse un remerciement particulier à Bernadette **GAY** pour son investissement en tant que suppléante de Jean-Louis **SEBILLE** depuis maintenant 2 ans. Il remercie les autorités présentes et l'ensemble des participants venus aussi nombreux. Jean nous informe qu'il quittera le bureau national fin 2016 après y avoir passé 16 années.

Mots de conclusion des invités

Cette très dense assemblée générale se termine par les mots de conclusion des invités :

- M. Yannick **CHENEVARD** en tant que vice-président du Conseil Régional,
- M. le député Philippe **VITEL**,
- M. **AVERSO** de la mairie de TOULON.

Remise de diplômes

Un diplôme d'honneur est remis à :

- Gilles **HORNEZ** pour son action en qualité de président de la section OUEST VAR et son dévouement pour celle-ci.
- Gilbert **DUBOIS** pour son action au sein de l'association de TOULON, notamment pour ses 14 années de porte-drapeau.

Des félicitations sont adressées à Philippe **LAZERME** qui recevra un diplôme d'honneur comme porte drapeau, lors de l'AG de sa section des ALPES MARITIMES.

Allocution du contre amiral VELLY, adjoint territorial et commandant de la base de défense

Le contre amiral **VELLY** nous fait l'honneur de sa présence. Il nous rappelle que la base de défense de TOULON compte 28 290 ressortissants dont 60 % de marins. Compte tenu de l'actualité, la défense évolue beaucoup ces derniers mois et nous avons dû prendre des actions de protections extraordinaires.

Actuellement, la marine se transforme et de très grands projets sont en cours à la base de défense de TOULON :

- accueil des sous-marins types « barracuda » qui arrivent fin 2017 début 2018,

- accueil des FREMM, une d'elles est déjà à TOULON, il s'agit de la frégate LANGUEDOC.
- projet social qui concerne notamment le logement sur TOULON et la région des ayants-droits. Exemple, la défense a fait l'acquisition de 75 logements dans le grand ensemble immobilier de l'îlot Saint Anne ; ce n'est pas suffisant car il manque 800 logements à ce jour.

Le contre amiral **VELLY** nous remercie et souhaite au nom de l'amiral **JOLY**, préfet maritime, et lui-même, une longue vie à notre association.

Jean **LABORDE**, président, clôt cette AG en remerciant l'ensemble des invités et des personnes ayant assisté à cette réunion.

Composition du conseil d'administration pour l'année 2016 de l'association de Toulon, qui subit quelques changements par rapport à l'année 2015 : Francis **ANGEL**, Claude **BRIDON**, Dominique **CHARVIN**, René **COCHET**, Eric **DACHEUX**, Michel **DANIEL**, Jean-François **FORESTIER**, Bernadette **GAY**, Yvan **GAY**, Gérard **JEANNIN**, Jean **LABORDE**, Andrée **LECACHEUR**, Frédéric **LEONE**, Gérard **LOLIERO**, Christian **LOMBARDO**, Gérard **MATHON**, Francis **PARIA**, Jean-Jacques **POIRET**

Composition du bureau de l'association de Toulon pour l'année à venir :

Président	Jean LABORDE
Président délégué	Jean-François FORESTIER
2 Vice-présidents	Yvan GAY et Francis PARIA
Trésorier	Michel DANIEL
Trésorier adjoint	Gérard MATHON
Secrétaire	Dominique CHARVIN
Secrétaire adjoint	Gérard JEANNIN
Conseiller technique	René COCHET

Porte-drapeau :

Titulaire	Yvan GAY
-----------	-----------------

Le secrétaire adjoint
Gérard **JEANNIN**

Le secrétaire
Dominique **CHARVIN**